

OFI Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus Action N

FRO013229705

31/12/2025

Commercialisé en FR 

Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Obligations euro toutes maturités Emprunts Privés

Orientation de gestion

La SICAV vise à surperformer son indice de référence sur un horizon d'au moins 2 ans. Elle est investie dans des obligations privées Investment Grade émises en euro par des sociétés de pays de l'OCDE avec une maturité moyenne de 4-7 ans. Pour y parvenir, le portefeuille est exposé au risque crédit global, selon une allocation dynamique qui combine approche indiciaire crédit et stratégie discrétionnaire.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
26/01/2017

Date de lancement de la part
26/01/2017

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
SICAV

Classification AMF
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg

-

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,20%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,19%

Indice de référence
BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index

▶ Actif net du fonds	178,20 M€
▶ Actif net de la part	123,84 M€
▶ Valeur liquidative	112,63 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	-0,31%	-0,20%

▶ Gérants



Nicolas Coulon



Arthur Marini

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement

Supérieur à 2 ans

▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,8	6,7
▶ Couverture note ESG	97,2%	97,9%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

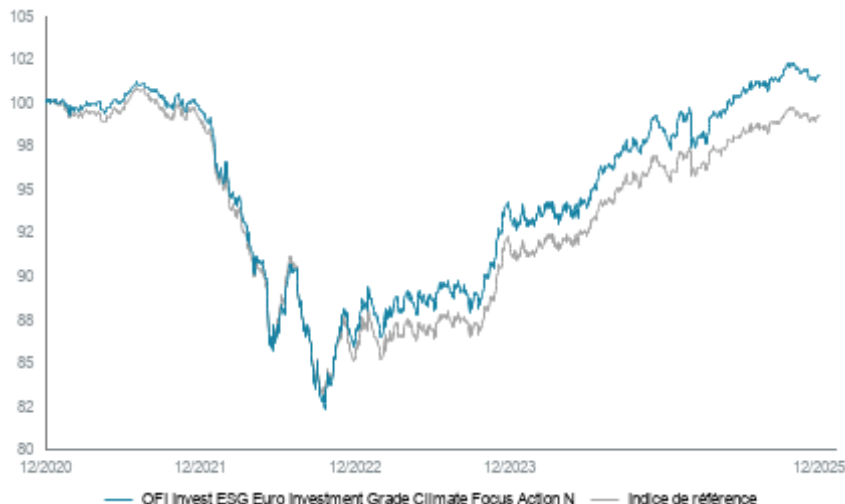
OFI Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus Action N

FR0013229705

31/12/2025

Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 31/12/2020)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	3,19	3,03	0,16
1 mois	-0,31	-0,20	-0,11
3 mois	0,17	0,25	-0,08
6 mois	1,19	1,16	0,03
1 an	3,19	3,03	0,16
2 ans	8,16	7,83	0,33
3 ans	18,20	16,48	1,72
5 ans	1,60	-0,78	2,38
8 ans	8,56	6,99	1,57
10 ans	-	-	-
Lancement	12,63	10,36	2,27

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds	-	-	-	-1,98	5,79	3,04	-0,36	-13,73	9,28	4,82
Indice	-	-	-	-1,13	6,25	2,65	-1,02	-13,94	8,02	4,66
Relatif	-	-	-	-0,85	-0,46	0,39	0,66	0,21	1,26	0,16

Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années⁽¹⁾

En %	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
2021	-0,30	-0,71	0,42	0,28	0,24	0,08	-0,72	-0,67
2022	-5,11	-5,26	-8,44	-7,31	-3,18	-3,28	2,56	1,32
2023	2,50	1,57	0,60	0,46	0,07	0,30	5,90	5,55
2024	0,42	0,38	-0,19	0,16	3,58	3,26	0,96	0,81
2025	-0,42	0,15	2,40	1,69	1,02	0,91	0,17	0,25

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	3,12	2,33	-2,30	-1,59	74	41	0,90	0,27	0,38	1,29	-0,01
3 ans	3,72	3,26	-3,23	-3,25	137	246	0,79	0,49	0,54	1,12	-0,00
5 ans	4,62	4,20	-18,65	-17,78	1005	-	0,88	0,53	-0,32	1,08	0,01
8 ans	4,34	4,06	-18,65	-17,78	1005	-	0,79	0,22	0,02	1,05	0,00
Lancement	3,81	3,89	-18,65	-17,78	1005	-	0,78	0,30	0,13	1,04	0,00

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest ESG Euro Investment Grade Climate

Focus Action N

FR0013229705

31/12/2025


 Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Banques	26,5	28,9
Services aux collectivités	12,9	7,5
Communications	7,5	6,1
Gouvernement quasi-souverain	7,0	6,7
Assurance	6,5	4,2
Consommation Non cyclique	6,4	12,6
Immobilier	4,6	2,5
Biens d'équipement	4,5	5,0
Consommation cyclique	4,4	8,5
Matériaux de base	4,3	2,7
Technologie	3,4	3,0
Autres financières	3,4	2,6
Transport	2,4	3,1
Gouvernement souverain et assimilé	1,9	2,1
Courtage/Asset Managers/échanges	1,3	0,8
Autres industries	0,6	0,4
Energie	0,2	2,8
Titrisation	-	-
Sociétés de financement	-	0,2
Autres	-	0,2
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,3	-

► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	-
	AA	6,5
	A	40,2
	BBB	52,3
	BB	1,0
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	21,9	19,9
Etats-Unis	12,6	19,0
Allemagne	10,6	13,8
Royaume-Uni	8,7	7,7
Pays-Bas	7,3	5,4
Belgique	6,4	2,5
Espagne	5,3	5,4
Italie	4,6	6,0
Suisse	2,8	2,3
Finlande	2,5	1,3
Suède	2,4	2,7
Autres Pays	12,8	14,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,3	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0
TRY	-
PLN	-
Autres devises	-

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre d'émetteurs	170
Notation moyenne	A-
Maturité moyenne	-
Spread Moyen	59,09
Sensibilité crédit	4,1
Sensibilité Taux	5,07
Rendement courant (%)	3,46
Taux actuariel (%)	3,65

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

OFI Invest ESG Euro Investment Grade Climate

Focus Action N

FR0013229705

31/12/2025


 Structure du
portefeuille

► Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	58,9
Subordonnée corporate	13,8
Senior non-preferred	12,0
Subordonnée T2	11,5
Senior secured	0,9
Subordonnée T1	0,6
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	2,3

► Répartition par type d'émetteur

En %	Fonds
Corporate	41,2
Financial	37,6
Government	8,9
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	2,3

► 5 principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %		
	BELFIUS BANQUE SA	1,7
BE		
	BPCE SA	1,7
FR		
	SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,7
FR		
	ORANGE SA	1,5
FR		
	MORGAN STANLEY	1,5
US		

► Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	-
10-15 ans	2,6
7-10 ans	22,3
5-7 ans	32,5
3-5 ans	31,1
1-3 ans	8,7
-1 an	0,5
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	2,3

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	MORGAN STANLEY... 21/03/35	1,5
US	Banques	
	MERCK KGAA... 24/11/55	1,4
DE	Consommation Non cyclique	
	IBERDROLA FINANZAS S... 31/12/79	1,3
ES	Services aux collectivités	
	ORANGE SA PERP... 31/12/79	1,2
FR	Communications	
	DEUTSCHE BANK AG (PA... 05/09/30	1,2
DE	Banques	

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

OFI Invest ESG Euro Investment Grade Climate

Focus Action N

FR0013229705

31/12/2025



► Commentaire de gestion

Le mois de décembre a été à l'image de l'ensemble de l'exercice, marqué par une composante « prime de risque » qui continue de se compresser et une « composante taux » qui poursuit sa hausse.

Les réunions des banques centrales ont animé cette fin d'année. La Fed n'a pas surpris le marché en poursuivant la baisse de ses taux directeurs (-25 pbs à 3,50 %-3,75 %) et en reprenant ses achats d'actifs afin d'éviter toute tension de liquidité (hors objectif de politique monétaire). J. Powell a indiqué que la politique monétaire était désormais bien positionnée, avec un taux directeur situé dans le spectre des différentes estimations de taux neutre, tout en restant en décalage avec les attentes du marché (deux baisses de taux anticipées pour 2026).

Du côté de la BCE, la publication de projections de croissance en hausse et d'inflation toujours dans la cible a permis à C. Lagarde de confirmer la fin du cycle de baisse des taux lors de la réunion de politique monétaire. Une réunion qui n'a pas inversé la tendance haussière des taux souverains en zone euro, amorcée dès le début du mois par les propos « restrictifs » d'I. Schnabel, indiquant que le prochain mouvement sur les taux directeurs serait une hausse.

Dans ce contexte, les courbes de taux progressent, surtout sur la partie longue, de part et d'autre de l'Atlantique. Le taux à 10 ans US s'inscrit en hausse de 16 pbs à 4,17 %, tandis que le taux à 2 ans diminue de 2 pbs à 3,47 %. En zone euro, le mouvement est similaire avec une hausse de 16 pbs sur la maturité 10 ans allemande et de 9 pbs sur la maturité 2 ans, clôturant le mois à respectivement 2,85 % et 2,12 %.

Du côté des primes de risque, le contexte économique résilient, accompagné de facteurs techniques favorables (flux, primaire) et de fondamentaux toujours bien orientés, a permis la poursuite de la dynamique positive. Les primes diminuent de 4 pbs contre swap et dette d'État, à respectivement 66 et 77 pbs, des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels.

Le marché primaire, traditionnellement calme à cette période, l'a été par rapport aux mois précédents (18,6 Mds€ vs 113,3 Mds€ en novembre), mais est resté bien plus actif que décembre 2024 (5,8 Mds€). Un mois qui s'inscrit dans la continuité d'une année record (IG et HY) avec 900 Mds€ d'émissions, soit une progression de 21 % par rapport à 2024. Malgré la baisse des primes de risque sur l'exercice et le retrait du soutien à l'achat de la BCE, la demande est restée élevée avec une moyenne de souscription supérieure à 3 fois et des primes d'émission proches de zéro. Les flux positifs sur la classe d'actifs tout au long de l'année ont largement contribué à des conditions favorables pour les émetteurs (+9 % de l'actif net sur l'IG).

La baisse des primes et le portage n'ont pas permis de compenser la hausse des taux : la performance mensuelle s'établit donc en territoire négatif pour le second mois consécutif, à -0,19 %. La performance annuelle est équivalente au portage de début d'année, à +3,03 %.

Le rendement est désormais de 3,20 %, soit 3 pbs au-dessus du niveau de début d'année, mais composé d'un peu plus de taux et de moins de prime de risque.

Dans ce contexte le fonds sous performe son indice de référence sur le mois notamment dû à notre sur sensibilité au risque de taux.

Le taux d'investissement est de 96 % (-1%) pour un encours de 178Mls€ (stable). En fin de mois le fonds est sur sensible au risque de taux de 58cts (+41) et sur sensible au risque de crédit de +51cts (vs+54cts). Le rendement s'élève à 3.47 % (+0.09 %).

Sur le mois nous avons participé à l'émission primaire d'AGEAS en format subordonné afin de profiter de la prime offerte. Nous avons également procédé à plusieurs arbitrages de courbe (Nordea, DNB, BFCM).

OFI Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus Action N

FR0013229705

31/12/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	11/06/1986
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	1 Part
Libellé de la SICAV	Global SICAV
Libellé du compartiment	Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

OFI Invest ESG Euro Investment Grade Climate

Focus Action N

FR0013229705

31/12/2025

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SPREAD MOYEN	Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
SENSIBILITÉ CRÉDIT	La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.	SENSIBILITÉ TAUX	La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.
RATING MOYEN	Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.
DURATION	La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.	ÉTOILES SIX FINANCIER	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.
TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.		

OFI Invest ESG Euro Investment Grade Climate

Focus Action N

FR0013229705

31/12/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.